

Napoléon et le livre

Patricia Sorel

2020

Presses universitaires de Rennes

www.pur-editions.fr

Si Napoléon a muselé la presse dès son arrivée au pouvoir, il s'est aussi très tôt préoccupé de contrôler la publication des ouvrages non périodiques, avec une attitude ambivalente vis-à-vis de la censure. Comment censurer les livres tout en laissant aux auteurs une apparence de liberté ? C'est contre les imprimeurs et les libraires que le pouvoir va sévir. Après les saisies arbitraires effectuées par la police dans les imprimeries et les librairies, un système de censure préalable est mis en place par le décret du 5 février 1810, qui instaure de surcroît l'obligation du brevet pour les imprimeurs et les libraires. Sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et du directeur de la Librairie, des censeurs impériaux vont examiner chaque année plusieurs centaines de manuscrits. Les ouvrages jugés subversifs ou contraires aux bonnes mœurs sont interdits de publication, sans qu'aucun texte législatif ne définisse les abus de la liberté de la presse. La censure se donne également pour mission de diriger l'esprit public, faisant du livre un élément essentiel du système de propagande napoléonien. La police est cependant impuissante à empêcher totalement la circulation des écrits séditieux ou licencieux. Insatisfait du fonctionnement de la censure, Napoléon l'abolira pendant les Cent-Jours.

Fondé sur le dépouillement minutieux des rapports des censeurs et des archives de la police, cet ouvrage met au jour les rouages de la censure sous le Consulat et le Premier Empire, apportant ainsi un nouvel éclairage sur la production et la diffusion du livre durant les quinze premières années du XIX^e siècle.